



VOLLORE-VILLE

Bulletin Municipal



Bonne Année 2019

Décembre 2018

Le mot du Maire

L'été 2018 fut très sec et ensoleillé. Un climat favorable au tourisme et aux animations. Après un mois de juillet très moyen (coupe du monde de football), la fréquentation des mois d'août et septembre fut bonne. Aucune pluie ou presque entre le 20 juin et le 20 octobre ; quatre mois sans pluie c'est exceptionnel à Vodable. Nous n'avons pas été en pénurie totale d'eau potable mais il nous a fallu couper l'eau aux fontaines pour permettre aux châteaux d'eau de se remplir la nuit. Ces tensions sur les réserves disponibles sont dangereuses pour la protection incendie du bourg ; il nous faut continuer d'investir sur nos réseaux afin de prévenir les fuites et renouveler les équipements de fermeture et de contrôle des sous-réseaux. La compétence « eau » reste communale, l'intercommunalité a proposé aux communes de conserver la maîtrise de leur réseau ou d'adhérer au Syndicat Rive droite de l'Allier ; Vodable a choisi la maîtrise de son réseau et cela jusqu'à au moins 2026.

Autre chantier, celui de l'église, il se termine ! Le monument lui-même est rénové, restent les travaux d'étanchéité des jonctions entre l'église et la sacristie. Les premiers échafaudages ont été montés en novembre 2012 ; les travaux eux-mêmes ont débuté dès avril 2013. Ces travaux étaient divisés en 6 tranches avec un délai de 8 mois pour chacune soit 48 mois auxquels il faut ajouter les mois d'intempéries hivernales. Nous subissons le retard sur les travaux de la sacristie dû à l'absence des entreprises en septembre et octobre. Une fois cette rénovation terminée, nous chiffrerons les travaux intérieurs, et demanderons les subventions pour cette réalisation. Priorité sera donnée au chauffage (la cuve de gaz devant être enlevée), l'électricité et l'éclairage.

L'expérimentation de l'organisation du stationnement sur la Place de l'Eglise a alimenté les discussions de cet été. Tant mieux, cela marque l'intérêt porté à la vie du village. La version en place fonctionne, elle permet au moins de ne pas agglomérer les véhicules contre l'Eglise ou contre les commerces tout en induisant une circulation ordonnée. Chacun faisant un petit effort.

Les Concerts de Vodable ont égayé notre été avec, notamment, la journée du 14 juillet qui est devenue institutionnelle et se reproduira chaque année. Les aubades et déambulations de la batterie fanfare Saint Maurice et de la formation de jazz « La Grosse Caisse d'occasion » ont animé les rues et places, les repas du midi et soir ponctuant cette journée festive. Sept cents personnes ont fréquenté les quatre concerts, dont un de gala au château. Le 17 novembre, le concert d'automne, alliant musiques traditionnelles et jazz a accueilli plus de 200 personnes. Tous mes remerciements et félicitations à Bruno Chanel et l'équipe des bénévoles.

Les 22 et 23 Septembre, la Fête de la Saint Maurice a permis comme chaque année de rassembler l'ensemble des associations dans les rues et les animations du week-end. Des moments toujours magiques organisés par le Comité des Fêtes. Je félicite la Présidente et son équipe de bénévoles et les remercie vivement pour le maintien de cette tradition. Félicitations aussi pour l'organisation du vide-greniers, marché, concerts du 11 août.

Le 29 septembre, la municipalité a organisé une réunion publique. C'est l'occasion de rencontrer la population, d'exposer nos réalisations et nos points de vue puis d'ouvrir le débat et d'écouter les questions de chacun. La fréquentation n'est, certes, pas énorme mais les échanges essaient dans la commune ; quelque fois déformés mais au moins suscitant de l'intérêt.

Nos commerces, avec une majorité de nouveaux exploitants, ont été par leur professionnalisme les moteurs de l'attractivité estivale de notre commune. La qualité de leur accueil et de leurs prestations a été reconnue par les Vodableois et les touristes. Je les félicite

sincèrement de même que tous les hébergeurs installés sur notre commune. J'en profite pour saluer et souhaiter la bienvenue au couple Marchand venant du Jura qui s'installera au mois de mars au Camping du Grün de Chignore.

En cette période de mépris des territoires ruraux, nous devons affirmer notre volonté de maintenir la qualité de vie dans notre village, qualité des paysages, de l'air, de l'eau, du bâti, des services mais surtout qualités humaines : accueil, convivialité, sympathie, reconnaissance de chacun, c'est cela être vollorois. Vollore fait figure d'exception avec son médecin dont la qualité et l'amplitude de son travail appellent des remerciements soutenus à l'époque où nos campagnes deviennent des déserts médicaux. Savourons notre chance d'avoir en nos murs le cabinet de Monsieur Jérôme Collard appuyé par son fils Bastien Collard. Félicitations et merci à vous !

Nous résistons aussi avec notre école qui a bien du mal à conserver ses trois classes. Cela se joue à trois - quatre élèves. Je fais appel aux parents pour inscrire leurs enfants dans notre école dont la qualité n'est plus à prouver et aux bailleurs pour favoriser des locataires avec enfants. J'invite les parents ayant des problèmes de nourrice à venir nous rencontrer en mairie afin que nous trouvions les solutions adaptées à leurs besoins.

Je dois remercier nos employés municipaux pour qui le travail devient de plus en plus compliqué. Les services techniques, Rolland et Marc, pour qui les pratiques changent car nous entretenons notre commune sans aucun produit phytosanitaire. Cela suppose des interventions répétées. Dommage qu'il persiste des critiques à cela. Ne peut-on plus supporter la moindre herbe ? Faut-il arroser nos tombes et nos morts de produits chimiques ? Il n'y aura plus de produits phyto, savourons cette qualité et acceptons quelques herbes pas si « mauvaises » que ça. Les services administratifs, Joelle et Sylvie, sont bousculés par les nouvelles pratiques liées à la « dématérialisation ». Grand mot pour dire que nous devons faire dans nos mairies ce que l'administration faisait avant et envoyer ce travail abouti aux services de l'Etat qui les contrôlent et les rejettent s'ils ne sont pas conformes ; tout cela sans dédommagement, imposé à des agents qui n'avaient pas été embauchés pour cela. Nos agents font de nouveaux métiers et la mutation est difficile pour eux. Je les félicite et les remercie tous les quatre. J'en profite pour souhaiter une excellente retraite à Madame Christiane Gouttegatas partie en retraite au mois de juillet et la remercier pour le travail réalisé en notre mairie.

Je félicite et remercie les bénévoles de toutes les associations qui mettent leur énergie à l'animation de la commune et ceux dévoués à l'embellissement de notre bourg, ils obtiennent pour la deuxième année consécutive les encouragements du jury du Conseil Départemental. Avec l'acquisition du jardin - verger situé à l'entrée sud du bourg, nous allons développer les actions en direction des jardiniers adultes et en « herbe » en 2019.

Cet été se terminait bien jusqu'au 26 novembre 18 heures et cette assourdissante nouvelle du décès de Jean Louis Lévigne. Avec lui, la disparition d'un entrepreneur, d'un employeur et d'un élu passionné par Vollore, conseiller municipal de 1983 à 2001. Avec la municipalité, je salue sa participation à la vie communale. (Voir mon mot d'hommage dit lors des obsèques à la fin de ce bulletin).

Espérons une nouvelle année 2019 sans drame. Je présente mes meilleurs vœux à tous avec mention particulière à notre doyenne Denise Bichet (101 ans) et aux neuf nouveaux nés vollorois de 2018. Que la santé permette à chacun de profiter de 2019

Bonne année 2019,

Mes meilleurs vœux de bonne santé et de bonheur

adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils d'experts**
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

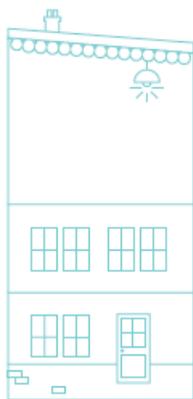
Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de **permanences juridiques** réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau **FAIRE**



Propriétaires, vous souhaitez mettre un logement en location ? Locataires, vous recherchez un logement ? Connaissez-vous les règles du droit locatif ?

Le contrat de location d'un logement loué à titre de résidence principale doit être écrit. Il peut être établi directement entre le propriétaire et le locataire, "sous seing privé" (sur papier libre), ou par un notaire, c'est alors un acte notarié.

Le bail

Depuis le 1^{er} août 2015, les contrats de location à titre de résidence principale pour des logements vides ou meublés doivent être conformes au bail type (décret du 29.5.15). Le bail type contient les clauses essentielles et obligatoires qui doivent être insérées dans le contrat de location.

A titre d'exemple, le contrat de location doit mentionner les noms et adresses du propriétaire, de son mandataire éventuel (agence), du locataire et la durée de la location à savoir trois ans pour un logement loué vide (si le propriétaire est un particulier), et un an en location meublée.

Le contrat décrit le logement et ses annexes (cave, garage..), indique la surface habitable, le montant et les termes de paiement du loyer (ainsi que les conditions de sa révision éventuelle), le montant éventuel du dépôt de garantie (limité à un mois de loyer hors charges en logement vide et 2 mois en meublé).

Certaines clauses sont interdites. Ainsi, même si elles figurent dans le contrat, elles sont nulles (exemple, imposer le paiement du loyer par prélèvement automatique).

Les annexes

Doivent être obligatoirement joints au bail :

- le dossier de diagnostic technique (selon les situations, le diagnostic de performance énergétique, un état de l'installation intérieure d'électricité ou de gaz, un état des risques technologiques, un constat de repérage du plomb...).
- une notice d'information relative aux droits et aux obligations des locataires et des bailleurs (arrêté du 29.5.15)
- Si l'immeuble est en copropriété, les extraits du règlement de copropriété concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, ainsi que le nombre de millièmes que représente le logement pour chaque catégorie de charges.

L'état des lieux

Ce document essentiel, établi lors de la remise des clés et au moment de leur restitution, décrit précisément l'état du logement. À l'entrée dans le logement, le locataire peut demander à compléter l'état des lieux, dans un délai de dix jours. Pour l'état des éléments de chauffage, ce complément peut même intervenir pendant le premier mois de la période de chauffe.

Sécuriser la location

Un propriétaire peut :

- recourir à une assurance loyers impayés,
- demander au locataire un garant
- ou solliciter la garantie VISALE (www.visale.fr)

Nouveau :

La loi ELAN du 23.11.2018 crée le bail mobilité, réservé à certaines situations professionnelles de locataires (en apprentissage, étudiants.), avec un bail de courte durée de 1 à 10 mois.

Pour en savoir plus :

Bienvenue en forêt !

Cet itinéraire est couvert par un mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries lors des chantiers de récolte forestière*.

La commune vous invite à veiller aux points ci-contre.

* Plus d'infos sur...



Professionnels forestiers

Merci de signaler en mairie ou à l' élu référent les chantiers d'exploitation susceptibles d'impacter cet itinéraire.

Visiteurs

Cet itinéraire permet de gérer le massif forestier, et d'y récolter du bois. Merci de ne pas gêner le passage des engins forestiers.



Mode op' voirie et exploitation forestière mis en œuvre par



Utilisation de la voirie pour les chantiers d'exploitation forestière

La Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne est la deuxième intercommunalité la plus boisée du département. Son taux de boisement atteint 59 % avec environ 37 000 hectares boisés appartenant à plus de 13 000 propriétaires.

Ces forêts produisent du bois, une ressource locale valorisée par de nombreuses entreprises du territoire ou implantées à proximité. Or la récolte du bois et son transport nécessitent un réseau de desserte avec des investissements conséquents pour la création ou l'entretien des voies. Ce réseau est d'ailleurs souvent utilisé indépendamment des chantiers forestiers (randonnée, VTT...).

Pour mieux gérer l'utilisation de la voirie rurale et communale, la Communauté de Communes, le Parc Livradois-Forez, l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme et l'interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé en 2018 plusieurs temps d'échanges entre élus locaux et entreprises forestières. Ces échanges ont mené à la mise en place dès cet hiver d'un « mode opératoire » dont les principes sont les suivants :

- les personnes qui organisent un chantier d'exploitation forestière sont invitées à avertir la mairie de la commune concernée à l'avance (= souvent les **entreprises** qui achètent des bois « sur pied », mais aussi les **propriétaires** qui vendent leurs bois « bord de route ») ;
- un **réseau d'élus référents** est constitué pour pouvoir retourner des informations utiles à la bonne organisation des chantiers : zones fragiles, présence de réseaux enterrés... ;
- des états des lieux de voirie avant et après chantier peuvent être demandés.

En résumé, il s'agit de favoriser les échanges volontaires et de promouvoir les bonnes pratiques pour prévenir les problèmes plutôt que gérer des incompréhensions ou des conflits.

Divers documents sont mis à disposition, téléchargeables ci-dessous et disponibles sur les sites territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr (rubrique Modes op') et www.parc-livradois-forez.org (Valoriser > Forêt – filière bois) :

- [plaquette de présentation du mode opératoire](#)
- [fiche de chantier](#) pouvant être utilisée pour les transferts d'informations entre entreprises, communes, propriétaires et services de l'État (DIRECCTE)
- [exemple d'état des lieux de voirie](#)

L'efficacité de la démarche dépendra de l'implication de tous. Au-delà des propriétaires forestiers, l'ensemble de la population est invité à participer en privilégiant le dialogue et le respect mutuel dans les forêts.

<https://drive.google.com/open?id=1zMuvdYps9mT1tAaY0fInGfb9SFvsoxCz>



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Poursuite d'une animation territoriale forestière sur la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne

Sébastien DELLA-GIUSTINA, animateur territorial forestier, est à la disposition de tous les propriétaires forestiers du territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour leur apporter des conseils gratuits, sur toutes les questions qui concernent la forêt (sylviculture, reboisement, vente des bois, droit, réglementation, aides forestières mobilisables, etc.). L'objectif poursuivi s'inscrit dans la continuité d'une stratégie forestière forte engagée depuis de nombreuses années par le territoire de Thiers Dore et Montagne* : dynamiser la mobilisation et la gestion forestière et par là même, la filière dans sa globalité ainsi que l'emploi.

Cette action innovante, proposée en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, permet également aux propriétaires forestiers qui le souhaitent de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides (*aide au reboisement, dépressage, élagage et 1^{ère} éclaircie, aide au regroupement du foncier forestier*).

Contact : Sébastien DELLA-GIUSTINA (06.01.42.50.46 / sebastien.della-giustina@puy-de-dome.fr). Une permanence est également tenue :

- Le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h à Courpière (Pôle Social, place Jean Payre),
- Le 3^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h à Puy-Guillaume (Maison Roche, 17 avenue Anatole France)

* Le saviez-vous ?

La filière forêt-bois constitue une filière économique très importante sur le territoire de TDM. Présente sur plus de 55% de la surface du territoire, elle participe à une grande diversité d'activités (industrielle, énergétique, touristique...) tout en assurant un rôle essentiel de préservation de la biodiversité et de stockage de carbone. Cela confère à cette filière une place stratégique.

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, 47 avenue du général De Gaulle, 63300 THIERS 04.73.53.24.71



COMMUNALISATION

Article L2411-1

Modifié par [LOI n°2013-428 du 27 mai 2013 - art. 1](#)

I. - Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune.

La section de commune est une personne morale de droit public.

Sont membres de la section de commune les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire.

II. - Aucune section de commune ne peut être constituée à compter de la promulgation de la [loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune](#).

Article L2411-12-1

Modifié par [LOI n°2013-428 du 27 mai 2013 - art. 10](#)

Le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de commune est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du conseil municipal dans l'un des cas suivants :

- lorsque depuis plus de trois années consécutives, les impôts ont été payés sur le budget communal ou admis en non-valeur ;

- lorsque les électeurs n'ont pas demandé la création d'une commission syndicale alors que les conditions pour une telle création, telles qu'elles sont définies aux articles [L. 2411-3](#) et [L. 2411-5](#), sont réunies ;

- lorsque moins de la moitié des électeurs a voté lors d'une consultation ;

- lorsqu'il n'existe plus de membres de la section de commune.

Dans le délai de deux mois à compter de l'arrêté de transfert, le représentant de l'Etat dans le département porte à la connaissance du public le transfert des biens de la section et notifie l'arrêté de transfert à la commission syndicale lorsqu'elle est constituée, ainsi qu'au maire de la commune à fin d'affichage en mairie pendant une durée de deux mois.

Il n'existe aucune section constituée et ce depuis plus de deux renouvellements consécutifs de mandats électifs communaux (2001/2008 – 2008/2014). Depuis 2013, il est impossible de constituer une section. La commune paie depuis plus de 3 ans les impôts fonciers par le budget général. Ainsi, l'ensemble des habitants de la commune participent à ce paiement. Aussi la gestion des parcelles d'habitants ou de groupe d'habitants doit-être orientée vers l'intérêt général de la commune.

Le 11 septembre 2018, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour la communalisation de ces parcelles. Une stagiaire ayant auparavant travaillé pendant l'été 2018 afin de repérer et de cartographier l'ensemble de ces parcelles. L'intérêt général de la commune est la possibilité d'avoir une politique de mise en valeur de ces parcelles forestières. Il faut savoir qu'aujourd'hui toute vente par la commune de bois d'un bien non soumis au Régime Forestier est considérée comme une coupe en délit. La proposition d'aménagement par la commune conduira à soumettre au Régime Forestier (ONF) les parcelles forestières.

CIMETIERE

Quelques mots concernant le cimetière de Vollore :

- Nous rappelons que la reprise des concessions abandonnées se fera dès avril 2019.
- Il est formellement interdit d'utiliser du désherbant.

Afin de faciliter le travail de nos employés municipaux, nous vous demanderons de:

- ne pas déposer de jardinières devant les concessions
- ne pas planter arbres ou arbustes dans les allées.

Merci

LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Vollore-Ville est ouverte **tous les samedis matin de 10h à 12h et un mercredi sur deux, de 16h à 18h**. Le premier mercredi de janvier est le 2, puis le 16, le 30 ... Un planning des permanences est affiché dans la bibliothèque.

Elle sert également de **centre de documentation pour l'école primaire** avec un fonds spécifique géré par les professeurs des écoles. Les enfants qui souhaitent emprunter des ouvrages en dehors du temps scolaire, ou qui ne sont pas scolarisés à Vollore-Ville, peuvent venir dans les plages d'ouverture au public.

Au-delà de son fonds propre alimenté régulièrement par des financements de la commune, **la bibliothèque a accès au fonds départemental** riche de 300 000 références multi genres (romans, BD, essais, ouvrages documentaires ...) et multi supports (livres, livres imprimés en gros caractères, DVD ...).

Si vous souhaitez lire des ouvrages que nous n'avons pas en rayons, il vous suffit de le signaler à la personne de permanence qui vous les commandera. Si l'ouvrage est disponible, vous pourrez l'avoir sous quinze jours en moyenne.

Bonne lecture !

DECORATIONS DE NOEL

L'esprit de « Fête » en fin de l'année nécessite de « marquer le coup ». La municipalité a décidé en fin 2011 de se passer des illuminations coûteuses. Outre 5700.00 € versés au SIEG (Syndicat Intercommunal de l'Energie et du Gaz) pour l'entretien et la pose des illuminations, il fallait ajouter la consommation électrique.

Cette année encore, l'équipe de dames volontaires s'est mobilisée pour donner un caractère à la fois original et festif à notre bourg.

Félicitations et un grand Merci à elles !

SIGNALETIQUE

Mise en place progressive d'une nouvelle signalétique sur le territoire

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dispose d'une offre touristique et économique importante qui nécessite une signalétique adaptée répondant à la réglementation en termes de sécurité et d'environnement du fait de l'appartenance au Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

A ce jour, une partie du territoire bénéficie de ce nouveau marquage afin d'améliorer la desserte locale et pour permettre la valorisation des différents sites et prestataires.

Une Signalisation d'Information Locale (SIL) s'implante peu à peu sur le territoire avec un code couleur strict pour orienter les usagers de la route :

- Fond Blanc : information communale
- Fond rouge : information touristique
- Fond gris : information économique

En fonction des communes, la signalisation des hameaux sera créée ou renouvelée en fonction de l'existence ou non et de l'état de vétusté de la signalétique en place.

En cours :

Les communes d'Aubusson d'Auvergne, Augerolles, Courpière, La Renaudie, Néronde-sur-Dore, Olmet, Saint-Flour l'Etang, Sauviat, Sermentizon, et Vollore-Ville vont prochainement avoir une nouvelle signalétique. Les élus locaux ont participé à l'émergence de ce projet et ont contribué à la définition des implantations, véritable travail de longue haleine.

A Vollore il permettra une meilleure localisation des villages et des professionnels afin de favoriser la mise en place du point suivant : la dénomination et la numérotation des adresses.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES ADRESSES



Nous demandons à La Poste d'intervenir sur notre commune, bourg et villages, afin de définir et numéroté l'adresse de chaque maison.

BENEFICES D'UN ADRESSAGE DE QUALITÉ

La dénomination et la numérotation des voies sont un **élément structurant de l'aménagement du territoire**. Elles **véhiculent une image positive** et renforcent **l'attractivité d'un territoire**

POUR LES CITOYENS

- ✂ L'assurance d'un accès rapide pour les services d'urgence, de secours et services à domicile
- ✂ Un raccordement simplifié (eau, gaz, électricité, internet, fibre optique...)
- ✂ Des livraisons plus rapides (commandes en ligne...)

POUR LES ENTREPRISES

- ✂ Une localisation fiable
- ✂ Un accès simple et rapide à leurs clients
- ✂ L'assurance de la réception de marchandise

POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS

- ✂ Une organisation des services publics plus efficace
- ✂ Une relation citoyenne facilitée

PROBLÉMATIQUES DE NOTRE COMMUNE

- ✂ **NOMBRE DE POINTS ADRESSES À TRAITER : 528**
- ✂ **NOMBRE DE SIGNALISATIONS À TRAITER : 106**

Sur la base des propositions d'amélioration d'adresses validées par la commune, La Poste réalise le projet d'adressage. Il s'agit du résultat du travail de dénomination et de numérotation des voies réalisé pour chacune des adresses concernées, soit :

- ✂ La **correspondance** entre anciennes et nouvelles adresses avec une **cartographie** des nouvelles adresses créées dans le Guichet Adresse

- ✂ Les projets d'arrêtés municipaux

Ce projet devra être validé en Conseil municipal avant modification définitive des adresses.

A la suite du pré-diagnostic des adresses de notre commune, La Poste nous proposera un **accompagnement par un expert de l'adresse**, pour mettre en œuvre notre projet.

La **prestation modulable** d'Aide à la Dénomination et à la Numérotation des voies comprend :

- ✂ **Audit & conseil**
- ✂ **Réalisation** du projet d'adressage
- ✂ **Communication citoyenne en amont**
- ✂ **Communication citoyenne en aval**

Réalisation début 2019

Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez

Le schéma de cohérence territoriale – le SCoT – est un document d’urbanisme qui fixe un cadre pour les collectivités pour un aménagement du territoire plus équilibré et solidaire, dans le respect des principes du développement durable et du Grenelle de l’environnement. Le SCoT Livradois-Forez regroupe trois Communautés de communes : Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez.

L’ambition du projet est de renforcer l’attractivité du territoire en améliorant le cadre de vie et en répondant aux besoins des habitants en vue d’attirer de nouvelles populations.

En 2017, les élus ont élaboré ensemble un projet d’aménagement et de développement durables (PADD) qui exprime les grands objectifs à atteindre dans les vingt prochaines années (pour plus d’information : www.scot-livradois-forez.fr).

L’année 2018 est consacrée à l’écriture du document d’orientation et d’objectifs (DOO) qui précise les orientations permettant de mettre en œuvre le PADD.

En 2019, le SCoT sera arrêté et soumis pour avis aux partenaires, la population sera consultée et, une fois approuvé, il devra être mis en œuvre.

Les documents d’urbanismes locaux (notamment plans locaux d’urbanisme (intercommunaux) PLU(i) et cartes communales) devront être compatibles avec les orientations du SCoT Livradois-Forez

Contact : Clémentine LHULLIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc – 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont – Tél : 04 73 95 57 57

info@parc-livradois-forez.org - www.parc-livradois-forez.org

Le site « l’actualité du SCoT Livradois-Forez »

Le SCoT Livradois-Forez

Un territoire regroupant
au 1er janvier 2018...

102 communes puydômoises
(dont 84 situées dans le périmètre classé
«PNR Livradois-Forez»)

3 intercommunalités

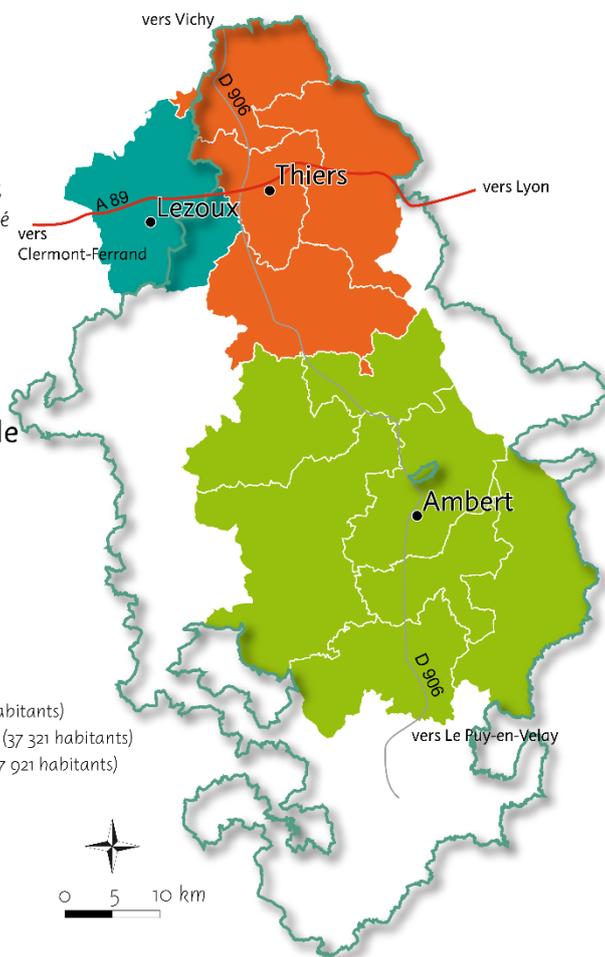
84 063 habitants*

... sur un territoire de plus de
2 080 km².

-  Entre Dore et Allier (17 928 habitants)
-  Thiers Dore et Montagne (37 321 habitants)
-  Ambert Livradois-Forez (27 921 habitants)
-  PNR Livradois-Forez

*population municipale 2015

Sources : BD 10PO©©, PNRLI
© Parc Livradois-Forez Août 2018



L'EAU à VOLLORE

La sécheresse exceptionnelle de cet été nous amène à parler de ce sujet important, essentiel même. Chacune et chacun de nous souhaite – et c'est normal- qu'à l'ouverture de nos robinets, l'eau jaillisse de manière suffisante et avec la pression nécessaire... C'est bien ce qui passe presque tout le temps, sauf en cas de problème... qui peut avoir plusieurs causes...

Par exemple, une intervention sur le réseau nécessitait souvent une coupure plus ou moins longue pour un certain nombre de maisons ou appartements. Nous nous sommes dotés d'un appareil appelé "perçement en charge" qui permet de percer une conduite sans couper la distribution. Ainsi, le nombre de coupures pour cette raison a fortement diminué.

Une fuite sur le réseau peut amener une réduction de la pression, voire une coupure totale de la distribution. Marc et Rolland interviennent le plus rapidement possible, mais l'endroit de la fuite n'est pas toujours facile à trouver. L'engin MECALAC a permis d'intervenir plus vite et plus efficacement.

NOTRE RESEAU DE CAPTAGE, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION



Quelques exemples

Les captages se situent au-dessus (ou en tout cas à proximité) de la source La partie "apparente" n'est pas toujours importante... sauf pour le "réservoir" de FARGEVIEILLE (dernière photo), alimenté par deux captages et qui "stocke" l'eau pour CHOSSIÈRE et le Bourg de VOLLORE

Tout cela est alimenté par gravitation, sans aucune pompe ou autre moyen non naturel

Les canalisations ne sont pas toujours faciles à localiser...malgré les plans



SECHERESSE

Cet été, nous n'avons pas eu, comme pour beaucoup de régions de France (sauf... le midi ...) les pluies qui alimentent nos nappes phréatiques. La première conséquence, bien sur, était la baisse exceptionnelle du niveau des sources. Le débit, mesuré chaque semaine, était souvent à un quart seulement de la normale (certains d'entre nous ont pu constater le tarissement total de "petites" sources)

De plus, la sécheresse exceptionnelle de la terre a entraîné des ruptures de canalisation, au niveau des coudes et des joints très "sollicités ». Rolland et Marc ont eu beaucoup de fuites à réparer.

Les réservoirs ne se remplissaient pas correctement et toutes les actions possibles ont été effectuées (branchement d'autres captages, arrêt des fontaines ...) Les utilisateurs ont aussi été raisonnables en limitant les utilisations importantes et méritent d'être remerciés. Tout cela nous a permis d'éviter des coupures importantes, voire d'approvisionner la commune avec des camions d'eau comme cela a pu être le cas ailleurs lorsque les réseaux sont moins bien entretenus et les fuites moins "maîtrisées"

Le réseau a été mis en place en 1930

Les captages et la construction des canalisations d'eau dans Chignore en 1930 engendrèrent des travaux très pénibles compte tenu des moyens de l'époque. M. Arthur DUMAS, Maire et Conseiller Général, en avait alors préfinancé la réalisation compte tenu des faibles moyens de la commune.



Les travaux de captage des eaux.

TRAVAUX

Le programme de remplacement de canalisations du réseau du bourg a commencé au début des années 2000 pour arriver jusqu'à la Croix de Chossières. 2018 a vu la première tranche d'un grand programme d'investissement se réaliser (de CHOSSIÈRE au Camping des Plaines). Il sera poursuivi pour arriver progressivement à un équipement neuf dans le bourg.

GESTION DE L'EAU

VOLLORE a la chance d'avoir des réservoirs importants dans le CHIGNORE, qui permettent de distribuer l'eau par gravitation, sans aucun traitement chimique et –c'est important – à un tarif très raisonnable (par comparaison avec d'autres communes qui "pompent" l'eau dans la DORE et la traitent systématiquement)

C'est une situation que nous devons conserver et le Conseil Municipal a voté de manière unanime le report à 2026 le transfert –obligatoire- de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes

FONTAINES SUR LA CANALISATION PRINCIPALE



PETITES MAINS VERTES VOLLOROISES

Comme l'année dernière, la commune de Vollore Ville s'était inscrite à l'opération « Ma commune au naturelle », organisée par le Conseil Départemental, qui vise à s'inscrire dans des processus de développement durable et de gestes écocitoyens pour renforcer l'attractivité et agir pour le bien-être de la population.

Après la visite du jury en juillet, l'équipe a été invitée à Pérignat les Sarliève le jeudi 8 décembre pour la remise des prix. Le jury a attribué un prix d'encouragement à la commune avec un bon d'achat de 150 €.

Comme chaque année, l'équipe a décoré le bourg avant les fêtes de fin d'année.

Petit bémol, de nombreux vols de sapins et de décorations ont encore été notés. L'équipe a décidé de changer de stratégie pour l'année prochaine. Elle souhaite cependant à tous et à toutes de bonnes fêtes et une nouvelle année fleurie.



FIN D'ANNEE



Le mardi 18 décembre, la municipalité a réuni les personnels. Ce moment convivial a précédé le dernier conseil municipal de l'année. C'est un moment où le maire salue les efforts et le travail d'équipe de ses collaborateurs et les félicite.

Exposition

Commémoration du 11 novembre



A l'occasion du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre, les Volorois ont été invités à remettre temporairement à la mairie des objets ayant appartenu à leurs « Poilus » : obus, lettres, cartes postales, livrets militaires, casques, médailles de combattants, tableaux... Ceci pour une exposition d'une durée d'une semaine.

Merci à Maryline Badière, Bernadette Bertocello, Nicole Chambon, Françoise Delarboulet, Monsieur et Madame Floret, Nadine Gouilloux, Ginette Guette, Gérard Jubin, Danielle Mazuel, Michel Passalacqua, René Terrat.

Enfin, nous tenons à rappeler que le travail d'André Delarboulet effectué pour le centenaire du 11 Novembre 2014 nous a permis d'enrichir nos recherches.

LES CAUSERIES VOLLOROISES

Ces manifestations ont bien animé le bourg cet été. Elles ont réuni entre 40 et 60 personnes par séance et ont été très appréciées.

Lundi 16 juillet 2018, à 20 h 30

« Un bottin urbain : les plaques de rues dans le désordre »

Par Françoise VALENTY et Michel PASSALACQUA

Lundi 30 juillet 2018, à 20 h 30

« L'entreprise Guillaumont à Courpière » et « La Birmanie », filmés par Louis PIREYRE

Lundi 13 août 2018, à 20 h 30

« L'eau à Thiers » film de Patrick AUJARD, commenté par Michel SABLONNIERE, qui nous parlera aussi de ses travaux de recherche sur la Communauté des Dunaud

Lundi 27 août 2018, à 20 h 30

« Revue de presse du 11 novembre 1918, 1561 et unième et dernier jour de guerre »,

Par Michel PASSALACQUA

Un grand merci à nos conférenciers et cinéastes : Françoise VALENTY, Michel PASSALACQUA, Louis PIREYRE, Patrick AUJARD, Michel SABLONNIERE.

Réunion publique



Cette réunion a permis de faire le point entre programme de campagne et réalisation pendant près de 5 années. Puis les projets et travaux en cours ont été évoqués. Enfin les questions du public ont lancé les débats qui se sont prolongés autour d'un buffet.

ECHOS DE L'ECOLE

Les familles désireuses de scolariser leur enfant pour la rentrée de septembre 2019 voudront bien prendre contact avec la directrice le plus rapidement possible. Les très petites sections (TPS - 2,5 ans) doivent se faire connaître maintenant. Merci de privilégier notre école publique

ELECTION EUROPEENNE-INSCRIPTION SUR LES LISTES

Les élections Européennes auront lieu le 26 mai 2019
Pour l'inscription sur les listes électorales, la date du 31 décembre n'est plus une date butoir.
Les inscriptions peuvent se faire toute l'année.
Toutefois une date limite est fixée avant chaque élection. Pour celle-ci c'est le 31 mars 2019

REMERCIEMENTS

La fête de la Saint Maurice

Les actions terroristes obligent tous les organisateurs d'évènements rassemblant du public à prendre les mesures nécessaires à maintenir des conditions de sécurité satisfaisantes.

Cela ne facilite pas l'organisation de notre fête basée sur les déambulations dans les rues. Globalement, l'ensemble des mesures décidées ont été mises en place.

Je tiens donc à remercier ceux qui ont su faire avec les contraintes imposées. Merci donc à la Présidente Mado Matheiz, à tous les membres du Comité des Fêtes et à tous les participants. Une mention spéciale pour notre cher père Seguin toujours remarquable dans ses costumes de Fernandel à Maurice Chevalier en passant par bien d'autres tous aussi remarquables. Tout cela sous une météo clémente.

Félicitations à tous !

La foire de la saint André

Chaque dernier dimanche de novembre, c'est la foire à Vollore. Cette fois, la météo n'était pas de la partie pour cette délicieuse journée.

Les exposants en produits alimentaires ou artisanaux étaient bien là. Mais ce n'est pas un hasard, il faut tout le savoir-faire de Françoise Goussef pour inviter, inscrire, réceptionner et placer tout ce monde. Merci à elle.

Les parents d'élève, leur stand, la buvette et les dégustations d'huitres ravissent les yeux et les papilles des visiteurs. Je ne peux qu'encourager tous les parents d'élèves à rejoindre cette association.

Merci à tous

TDM ET LES BATTERIES FANFARES

Les fanfares ou harmonies de nos communes sont la continuation d'une tradition ancienne qui consiste à accompagner en musique nos fêtes, inaugurations, commémorations ou évènements locaux.

Lors des réunions de la commission culture de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne organisées pour définir notre future politique culturelle, les musiques traditionnelles et les lieux d'expressions culturelles sont ressortis comme des bases. Les musiques traditionnelles, les bals trad et le folklore font partis de notre histoire culturelle avec les veillées, lectures ou contes qui ont participé à l'éducation culturelle de nos campagnes.

Pour ce qui est des batteries fanfares, elles ont formé à la musique de nombreuses personnes dans beaucoup de communes de TDM, participé à tous les moments de bonheur ou de commémoration de notre territoire. Comme elles sont en déclin dans de nombreuses communes, il est temps d'agir pour les préserver. C'est pourquoi dès 2019 le service culture de TDM participera à la création d'une association qui répondra aux besoins de formation, de mutualisation d'instruments ou de pupitres et qui par sa présence dans nos écoles et collèges, encouragera de nouvelles vocations.

LE CRAPRAUD SONNEUR A VENTRE JAUNE



Le Sonneur à ventre jaune

Vous avez sans doute croisé son chemin sans le voir. C'est vrai, il est bien petit -4 à 5 cm- et l'aspect terreux de son dos lui offre un camouflage parfait. Ce petit crapaud se reconnaît aisément à ses yeux globuleux positionnés sur le dessus de la tête et à ses pupilles en forme de cœur. Le Sonneur -son nom lui vient de son chant plaintif- se caractérise surtout par sa face ventrale d'un beau jaune orangé, marbrée de taches noires. En cas de danger, ce crapaud prend une posture de défense impressionnante -appelée lordose lombaire- il se cambre, dévoile les couleurs vives de son ventre et de son plastron, pattes repliées sur le dos, la couleur jaune prévenant ses éventuels prédateurs de sa toxicité.

Relativement forestier sur la commune, et bien présent aux Bois de la Plaine et ses alentours, on peut l'observer dans les ornières des chemins, les petites pièces d'eau ensoleillées ou encore les fossés où il se nourrit de moustiques, araignées et autres limaces. Une espèce à connaître et à protéger tout près de chez nous.

Pour aller plus loin dans la découverte de ce petit crapaud, vous pouvez contacter le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez au 0473955757 ou sur www.parc-livradois-forez.org.



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Le Comité des Fêtes

« Les activités du Comité des Fêtes se terminent toujours par le traditionnel repas offert à nos aînés. Evènement de retrouvailles, encore une fois, celui-ci fut fort apprécié de tous.

Le second semestre fut bien occupé avec le vide-greniers de début août qui, pour une première, a très bien fonctionné et mis de l'animation dans les rues de notre bourg. Fin septembre, la fête patronale, sous le thème du Music-Hall, a été une belle réussite. Le beau temps, la large participation des associations volloroises, les prestations de la troupe Parfum d'étoiles ont ravi le public. Comme chaque année, la soirée châtaigne fin octobre a permis à tous de voir et revoir les moments forts de la fête autour de châtaignes grillées et d'une bolée de cidre.

L'année arrivant à son terme, il est temps pour moi de remercier tous les bénévoles du Comité mais également les associations volloroises qui donnent volontiers de leur temps et répondent présents pour contribuer à l'animation de notre si agréable village. Je remercie également la Mairie et le Conseil Départemental qui nous apportent leur soutien financier.

Je vous souhaite à tous de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et invite tous ceux qui souhaiteraient rejoindre notre association à venir à notre assemblée générale qui se tiendra le samedi 26 janvier à 18h à l'Espace Chignore.

La Présidente. »



Le Club Chignore Age d'Or:

Le Club Chignore Âge d'Or compte actuellement 50 adhérents. Il rassemble une fois par mois ceux et celles qui veulent partager un moment de détente et de convivialité autour d'un petit goûter. Des jeux sont mis à disposition pour ceux qui le veulent (belote, scrable, dominos...). Deux sorties ont eu lieu, une en bateau à Briennon et l'autre à St Jean la Vêtre et Cervières avec le musée du Fil d'Or. Les manifestations organisées telles que le coq

au vin et la potée ont rapporté suffisamment pour partager le 13 décembre un repas de Noël à la salle de Néronde sur Dore. Merci à toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement du club. Ce club est ouvert à tous. Venez nous rejoindre les premiers jeudis de chaque mois de 14h à 18h à l'Espace Chignore. Le club Chignore Âge d'Or vous souhaite une année remplie de l'essentiel : la chaleur humaine.



Repas du Club Chignore Age d'Or à Néronde sur Dore

La Pétanque Voloroise

Notre assemblée générale à eu lieu le 17/11/2018 ;
Le bureau reste inchangé :

Président : Didier Guette V/Président : Stéphane
Lyonnet ; Secrétaire : Robert Buisson adj ;
Maurice Brivadier ; Trésorière : Marie Odile
Menietto Adj : JC Bourdillon

Notre club reçoit 11 nouveaux licenciés. Cela nous permettra d'étoffer notre effectif pour les concours extérieurs et les entrainements du vendredi soir qui auront lieu sur le terrain de la salle Espace Chignore, en attendant notre nouveau terrain au Theil qui normalement devrait voir le jour en 2019. Les entrainements sont ouverts à toutes et tous (jeunes et moins jeunes) afin de découvrir ce sport convivial, et pourquoi pas faire de nouveaux adeptes

LES CONCERTS DE VOLLORE

Cet été les concerts de Vollore ont fêté leurs 40 ans avec 14 concerts en Juillet qui ont eu lieu dans les communs alentour. A Vollore, par une journée ensoleillée, la deuxième édition du 14 Juillet intitulée Musique et Gastronomie a connu un grand succès dans les jardins privés, à l'église et au château sans oublier la déambulation d'un Jazz band et de la Saint Maurice avant les repas et entre les concerts. Le 17 novembre clôturait cette belle saison à Vollore avec un trio de

Concours officiels 2019 :

Le 29 Juin 2019 en doublette à Vollore Ville
Championnat des Vétérans (à partir de 60 ans)
concernant 6 équipes du secteur comité 63
Coupe de France des clubs

Félicités :

Repas dansant le 09/03/2019 en soirée (vous aurez plus d'info le moment venu (Menu Tarif)

Organisation du bal de la ST Maurice le Samedi soir.

Tripes ou beufs du Dimanche matin.

La pétanque Voloroise est à votre disposition pour tous renseignements, nouveaux adhérents ou autres questions.

Le club de pétanque vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2019

musique traditionnelle et du swing New Orleans pour finir la soirée dans une salle bondée.

Prochain rendez-vous le 29 mars à Puy Guillaume pour un concert en collaboration avec Chanane et les collégiens

Le 04 Mai à Thiers, soirée exceptionnelle avec l'orchestre Musica sous la direction de François Bernard et les solistes David HAROUTUNIAN (violon) et Armance QUERO (violoncelle). Réserver vos places sur le site www.concertsdevollore.fr

Batterie Fanfare Saint Maurice

Le dimanche 18 novembre, l'association Saint Maurice a tenu son assemblée générale.

A cette occasion, un bilan moral et financier est revenu sur toutes les activités musicales (les répétitions, sorties musicales, Fête de la Saint Maurice, cérémonies, cours d'éveil musical, de batterie-tambour et de clairon,) gustatives (pieds de cochon, repas dansant, repas entre musiciens...) ou autres qui ont eu lieu depuis l'AG 2017.

Ce bilan a montré la bonne marche de l'association grâce à la bonne entente entre les membres et le dévouement de tous. La présence de renforts extérieurs lors de certaines sorties a été appréciée de tous et ils en sont fortement remerciés.

La deuxième partie de la réunion a laissé la place aux projets :

- reprise des répétitions pour monter de nouveaux morceaux, reprise des cours d'apprentissage, reconduction des pieds de cochon et du repas dansant, différentes sorties musicales dont la fête de la musique le 15 juin, achat d'instruments : grâce aux subventions du conseil régional et du conseil départemental qui prennent en charge 75% des achats proposés, la Saint Maurice disposera

d'instruments qui lui permettront de mieux assurer ses défilés.

- création d'un site Facebook : batterie-fanfare st Maurice Villore-Ville où vous pourrez retrouver l'actualité de l'association
La réunion prenant fin, le président a remercié les personnes présentes et a convié tout le monde à un apéritif suivi du repas offert par l'association.

Conseil d'administration :

Bureau : Président : Gérard Dunaud

Vice-Président : André Chassigne, François Xavier Aubert Lafayette

Président d'honneur et commissaire aux comptes : Henry Barroy

Trésorier musique : Alain Chevalérias

Trésorier adjoint : Benoit Chazelle

Trésorier pour la salle : Jean Pierre Chastel

Secrétaire : Claudette Chastel

Secrétaire adjointe : Nathalie Grille

Chef de musique : Christophe Chassigne

Chef adjoint : José Arrieta

Membres : Paulette Brivady, Hervé Broze, Béatrice Chastel, Jacqueline Dunaud, Ludovic Mathé, Nany Messina, Annie Villeneuve

Pour tous contacts : alasantmaurice@free.fr



Vollorando, l'association qui marche.

Depuis la parution du dernier bulletin municipal, nous avons encore bien avancé dans la découverte du patrimoine de notre belle région. Nos sorties nous ont permis d'admirer de nombreux sites auvergnats, d'escalader des puy comme ceux des Goules et du Pariou, de randonner au départ du col des Supeyres, des Pradeaux ou de la Loge sur les Hautes-Chaumes, de suivre les rives de l'Allier de Saint-Yorre à Vichy, de déguster des spécialités locales et tout cela dans une ambiance joviale et conviviale. Le 21 juin, notre ami botaniste Aimé, qui sait avec talent marier la justesse de ses explications et l'humour, nous avait convié chez lui à l'issue d'une randonnée autour de Vollore. Il nous a fait un exposé sur les rosiers qui a ravi la vingtaine de marcheurs apprentis roséristes. Encore près de 200 randonneurs ont répondu présents cette année lors de notre « Marche de Chignore ». Le 26 août, 30 « vollorandonneurs » ont gravi, comme tous les ans à la même époque, en

nocturne, notre mythique Grün de Chignore. Le samedi 15 septembre, nous avons participé pour la quatrième fois à la fête paysanne qui avait lieu cette année à Courpière. Malgré le temps agréable, le soleil et la température clémente, les randonneurs n'ont pas répondu présents. A peine 30 inscrits, ce qui ne récompense pas le travail effectué par nos « bénévoles randonneurs ». Et enfin à la mi-décembre, après avoir effectué une balade de 12km à Néronde, « La balade des gens heureux », la bien nommée, nous avons terminé notre matinée autour d'un buffet asiatique. Un grand merci à tous les adhérents qui ont participé à l'organisation de la Marche de Chignore, de la Fête Paysanne et du Trail du Livradois-Forez. Ils ont comme à leur habitude fait preuve de beaucoup de générosité, de patience et de disponibilité. Vollorando vous présente ses meilleurs vœux. Que cette année vous apporte bonheur et **santé** et, en prime, de belles randonnées.



L'ETANG DES BURADOUX

L'étang a été rempoissonné en friture, gardons, tanches et goujons

Courant 2019 l'aménagement du site se poursuivra avec la construction des sanitaires, travaux qui seront effectués par les bénévoles de l'association.

Tarif saison 2019

Pour les adultes : 45.00 €

Pour la journée : 7.00 €

Pour 15 jours consécutifs : 25.00 €

Carte annuelle de 12 à 18 ans : 20.00 €

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

accompagnés par un adulte. Le jour du lâcher des truites la carte est à 14.00 €



AVEC VOLLORE

Depuis sa précédente assemblée générale du 7 avril 2018, où chacun a pu se féliciter de sa vitalité et de sa bonne santé économique, l'association est intervenue en 2018 dans diverses occasions.

Le service de la restauration, lors de la journée « Musique et Gastronomie » organisée le 14 juillet en partenariat avec la Mairie et les « Concerts de Vollore » à l'occasion de leur 40^e anniversaire, a connu un grand succès populaire et a contribué à satisfaire un public nombreux tout au long de la journée. Plus de 200 repas ont été servis à midi et une centaine d'assiettes garnies le soir avant le concert au château.

L'ouverture de l'église aux visiteurs, tous les après-midis de juillet et août, a permis d'accueillir près de 400 personnes, curieuses de découvrir ou de redécouvrir ses particularités architecturales, son mobilier, dont la Vierge romane, et d'admirer la façon dont a été traitée la rénovation extérieure.

Le concert donné par Laurent MARTIN et Brigitte BALLEYS, le 9 septembre au Château de Vollore, a fait salle comble. Indépendamment de l'estime dont jouissent légitimement ces artistes que tous les Volorois connaissent bien, le public a été ravi d'entendre « le Voyage d'hiver », cycle de lieder le plus connu et le plus prestigieux de SCHUBERT et les commentaires des interprètes. Une collation, servie sur la terrasse avec une météo exquise, a prolongé le concert et permis aux mélomanes d'échanger leurs impressions.

Le repas traditionnel, a eu lieu le dimanche 7 octobre 2018, salle Saint Maurice. Outre le nombre important des repas emportés, plus de 100 convives sont venus faire honneur au menu composé par le président, Patrick Vorilhon, qui avait confectionné, cette année encore, les terrines de foie de volaille au porto et le paleron de bœuf mariné et cuit au four à pain dans la tradition. Les jeunes qui assuraient le service ont fourni également une prestation de qualité qui, ajoutée à leurs sourires et à leur gentillesse, a conquis l'assemblée.

Comme chaque année, notre maire, Pierre ROZE, est venu évoquer le dossier de restauration de l'église, faire le point sur l'état des travaux et se féliciter que le chantier arrive à son terme avec la toiture de la sacristie. Désormais tourné vers le projet de restauration intérieure de l'édifice, il a indiqué à l'auditoire que le dossier prenait corps et qu'une étude était entreprise sur l'électricité et le chauffage.

La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 5 avril 2019, à 18h00, dans la salle VALETTE-BOURDILLON, à la Mairie, et sera suivie d'un petit buffet amical sur place. Nous comptons sur la présence du plus grand nombre de membres et de sympathisants.

Nous souhaitons un Noël de paix et de joie, ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année, à tous les Volorois et leur présentons des vœux chaleureux pour une excellente année 2019.

NOEL A CHOSSIERE c'est 10 jours avant Vollore



Samedi 15 décembre 2018, deuxième édition du Noël au village de Chossière. Cette année pas de neige mais toujours autant de plaisir à se retrouver nombreux autour des soupes, vin chaud, gâteaux (Bredele) et même brûlot pour se réchauffer en fin de soirée. Les enfants avaient décoré les sapins le matin même en présence de la plus jeune d'entre nous tous Eva. Tous ensemble nous avons entonné l'hymne à papa Noël et attendons son passage car nous sommes certains qu'il passera par chez nous. Joyeux Noël à tous

HOMMAGE A JEAN LOUIS (mot dit aux obsèques le 30/11/2018)

Le lundi 26 novembre à 18 heures s'éteignait Jean Louis LEVIGNE. Jean Louis né le 18 juin 1952 au sein d'une famille Voloroise. Voloroise depuis toujours par sa maman née Dunaud à la Goutte de Vollore Ville et son papa né Lévigne à Vollore Montagne.

Jean Louis,

« Louis » comme je t'appelais.

Il y a 38 ans l'on s'est connu, il y a eu la tempête de 1982, la Scierie de la Dore, puis comme j'étais devenu volorois en 1987 nous nous sommes régulièrement rencontrés, c'était l'époque où avec ton ami Maurice, vous étiez deux élus d'opposition municipale de 1983 à 1989. Puis 1988 /89 fut un moment tumultueux dans la vie voloroise et votre installation à la mairie avec une bande d'amis, parmi eux la plus jeune des élues Cathy. Tu resteras élu jusqu'en 2001.

En 1990, j'entre au corps des sapeurs-pompiers (à l'époque communal), tu y étais bien avant moi et j'y ai rencontré un groupe d'amis, la caserne dans l'ancienne hall était devenue un lieu de rencontre. Puis dès 1992 le déménagement dans la nouvelle caserne municipale, la boulangerie ayant pris la place, C'était le fruit de votre travail au conseil comme le camping du Grün de Chignore, l'étang, le multiple rural (boulangerie) la caserne ; ce n'est pas rien sur un mandat. Tu as rempli en 1995, là tu t'es investi à fond dans le Plan d'Aménagement du Bourg. Tu avais une maison à Tourtour, un magnifique village Provençal. Amoureux de Vollore, tu voulais y reproduire les très beaux aménagements de Tourtour, mettre en valeur toutes les richesses du bourg. Avec l'architecte Camus, vous aviez photographié les recoins du village et figuré les aménagements. **La passion de ta commune !**

En 1990, j'étais au Crohet, tu m'as proposé de vous rejoindre dans votre groupe de chasseurs. A l'époque, nous étions plus forts les pieds sous la table que dans les vallons escarpés sous prétexte que nous n'avions pas les chiens appropriés qui, en plus comme Filou étaient difficiles à récupérer le soir. Les repas préparés chaque dimanche par l'un d'entre nous ou son épouse, sont devenus très vite pantagruéliques et la chasse de l'après-midi oubliée. Des moments magnifiques. De temps en temps des chevreuils ou des sangliers étaient victimes de ta Winchester que tu maîtrisais à la perfection. A cela on doit ajouter le comité des fêtes, les repas dansants, le renouveau de la banière, les inter-bourgs, les parcours sportifs des sapeurs-pompiers souvent suivis des pieds de cochons de la Saint Maurice. Bref de très bons moments de la vie communale que tu rendais inoubliables. Tu t'es investi dans l'amicale des sapeurs-pompiers histoire de ne pas perdre ce contact volorois.

Ton investissement dans Vollore c'est aussi ton souci de rouvrir les maisons fermées. Avec Cathy vous avez rénové des appartements mais aussi toujours l'obsession de laisser la place à un pas de porte, un commerce local et ce fut une réussite parce que tu savais qu'ils reviendraient ces commerces. Ton entreprise était prospère, tes activités en Pologne se développaient bien. Les rencontres avec tes contacts polonais se développaient à Vollore jusqu'à parler de jumelage. Ayons une pensée pour ton collaborateur et ami Adache. En 2000 tu m'as proposé de venir travailler dans la SARL Jean Louis Lévigne. Pendant cinq ans nous avons travaillé ensemble. Tous les matins à 7h15 on se retrouvait à l'atelier (4h30 certains étés) Tu ne dormais pas beaucoup. Puis dans mon bureau on échangeait tous les matins que ce soit professionnel ou non pendant 10 – 20 minutes, j'en ai d'excellents souvenirs. Ce fut ensuite l'acquisition de Viscomtat, la mise en place de la gestion des stocks, tu as énormément développé l'entreprise, tu connaissais parfaitement ton marché. Tu t'es mis à l'informatique y étant forcé par l'évolution des pratiques.

Toi ayant repris l'entreprise familiale très jeune (22 ans) au décès de ton papa, tu as été récompensé par une invitation du président Giscard d'Estaing et du Président Monory saluant les jeunes entrepreneurs, une photo dans ton bureau en témoigne, tu en étais fier et tu le pouvais, l'entreprise fabricant localement des pinces à linge, des tréteaux et des escabeaux est devenue d'aura nationale, voire internationale. Et que dire de ton métier de gestionnaire forestier qui faisait partie de tes passions, on échangeait beaucoup, tu étais fier de la réussite de certaines de tes pratiques sylvicoles. Tu voyais ta retraite dans les bois de Vollore ou du Brugeron, c'est à ce moment-là que la maladie t'a pris

Avec ton départ, Vollore perd un entrepreneur, un aménageur, un passionné de son village et aussi, un mari, un père, un frère, un parent, un ami, un collègue, un homme, **un GRAND VOLOROIS.**

Au revoir Jean Louis.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS				
QUAND		OU	QUI	QUOI
JANVIER				
Jeudi	3	Espace Chignore	Chignore Age d'or	Réunion mensuelle
Vendredi	11	Espace Chignore	Vollorando	Assemblée Générale
Samedi	19	Espace Chignore	Les amis du Vieux Vollore	Assemblée Générale
Lundi	21	Espace Chignore	Ecole	Répétition
Samedi	26	Espace Chignore	Comité des fêtes	Assemblée Générale
FEVRIER				
Jeudi	7	Espace Chignore	Chignore Age d'or	Réunion mensuelle
Samedi	16	Espace Chignore	Vollorando	Soirée Photos
Dimanche	24	Salle Saint Maurice	Comité des fêtes	Grenouilles
MARS				
Samedi	2	Espace Chignore	La Pétanque	Repas dansant ou le 9
Jeudi	7	Espace Chignore	Chignore Age d'or	A.G.
Samedi	9	Espace Chignore	Comité des fêtes	Bannière ou le 16
Dimanche	10	Espace Chignore	Amis Vieux Vollore	Théâtre
Dimanche	17	Espace Chignore	Chignore Age d'or	Coq au vin
Samedi	23	Espace Chignore	Amis Vieux Vollore	Repas
Lundi	25	Espace Chignore	Ecole	Répétition
Dimanche	31	Espace Chignore	Amis Vieux Vollore	Théâtre patois
AVRIL				
Jeudi	4	Espace Chignore	Chignore Age d'or	Réunion mensuelle
Samedi	6	Etang des Buradoux	Pêche	Ouverture à 8h00
Samedi	13	Sortie Extérieur	Amis Vieux Vollore	Grenouilles
Dimanche	14	Salle Saint Maurice	Saint Maurice	Pieds de cochon
MAI				
Jeudi	2	Espace Chignore	Chignore Age d'or	Réunion mensuelle
Mardi	7	Eglise	Ecole	Répétition
Samedi	11	Eglise/Salle St Maurice	Concerts de Vollore	Concerts des écoles
Dimanche	12	extérieur	Amis Vieux Vollore	Voyage
Samedi	18	Etang des Buradoux	Pêche	Lâcher de truites
Dimanche	19	Espace Chignore	APE	Marché aux fleurs/Repas
Samedi	25	Espace Chignore	Municipalité	Elections Européennes
Dimanche	26	Espace Chignore	Municipalité	Elections Européennes
Jeudi	30	Espace Chignore		Marche AUDAX
Vendredi	31	Espace Chignore		Marche AUDAX
JUIN				
Samedi	1	Camping Grün Chignore	MOB FOREZ	Rassemblement Mobyettes
Dimanche	2	Camping Grün Chignore/Halle	MOB FOREZ	Rassemblement Mobyettes
Jeudi	6	Espace Chignore	Chignore Age d'or	Réunion mensuelle
Samedi	15	Halle	Saint Maurice	Fête de la musique
Samedi	15	Etang des Buradoux	Pêche	Concours et Initiation
Samedi	29	Espace Chignore	Amis Vieux Vollore	Jambon à la broche
Samedi	29	terrain	Pétanque	Concours officiel

Ce document étant publié en décembre 2018, des modifications et ajouts en cours d'année peuvent avoir lieu. Se renseigner régulièrement.

CARNET VOLLOROIS

NAISSANCES

Eva CLADIERE le 05 septembre à Thiers de Marc CLADIERE et Elody PAILLARD domiciliés à Chossière

Mathis FONLUPT le 28 septembre à Thiers de Pierre FONLUPT et Aurélie PUISSOCHET domiciliés à Grand Pré (la Chaize Basse)

Raphaël Léon José DUFOUR le 16 octobre à Thiers de Julien DUFOUR et Tatiana RICO domiciliés à Rongeron

Kélya CORDONNIER le 03 décembre à Thiers de David CORDONNIER et Magali SUQUET domiciliés à Montmiot

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur à ces nouveaux petits Volorois portant à neuf les naissances en 2018

MARIAGES

M. BERTHOULE Patrick et Mme JACOB Christiane Arlette Louise le 21 juillet

M. BRIVADY Aymeric et Mme CABROL Elodie Marie-Laure Wanda le 25 août

DECES

Mme LEVIGNE née DUNAUD Henriette Marie Madeleine le 23 juin à Billom

Mme DELACOUR née BARNERIAS Yvonne Marie Louise le 15 août à Bagnols en Forêt (83)

M. VOISSIER Didier le 17 septembre à Thiers

Mme MEJEASSOLLE née COSTILHES Marthe Jeanne Antoinette le 17 septembre à Vollore-Ville

Bradley COLLIN—LOISEL le 09 octobre à Clermont-Ferrand

Mme CHASTEL née FRANCOIS Albertine Louise le 02 novembre à Vollore-Ville

M. FERRIER Jean Paul Alain le 03 novembre à Vollore-Ville

M. LEVIGNE Jean Louis Etienne le 26 novembre à Thiers

INHUMATIONS

M. MALLET Roger Alix le 14 août – décédé le 03 août à Durtol

Mme TOT née BOURGADE Anny Janine le 16 octobre -- décédée le 12 octobre à Aigueperse

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

VOLLORE PRATIQUE

MAIRIE

Rue de la Grande Chaussade 63120 VOLLORE VILLE

Tél : 04 73 53 70 16 - Maire : 06 01 91 79 06

Courriel : mairie@vollore-ville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9 h - 11 h 30

Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h – le vendredi 14 h – 16 h 30

AGENCE POSTALE

Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi – Samedi : de 9 h 30 à 12 h

Téléphone : 04 73 53 72 07

BIBLIOTHEQUE

Adresse : Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Horaires : Les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredi, de 16 h à 18 h et tous les samedis, de 10 h à 12 h



Vollorando à Chapdes Beaufort



La Chapelle du Cimetière